

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 21 juin 2021, à 19 heures à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

Avis vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par le maire, pour être tenue le lundi 21 juin 2021, à 19 heures, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Règlement d'emprunt numéro 305-2020/Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 744 300 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2021;
4. Règlement d'emprunt numéro 305-2020/Adjudication d'un emprunt par billets à la suite des demandes de soumissions publiques;
5. Monsieur Serge Cyr/Mandat à titre de conseiller technique;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce dix-huitième jour du mois de juin de l'an 2021.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 305-2020/RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 744 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JUIN 2021 :

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Warwick souhaite emprunter par billets pour un montant total de 744 300 \$ qui sera réalisé le 28 juin 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
305-2020	744 300 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 305-2020, la Ville de Warwick souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2021-06-16SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 28 juin 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 juin et le 28 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	30 600 \$	
2023	31 300 \$	
2024	31 800 \$	
2025	32 600 \$	
2026	33 100 \$	(à payer en 2026)
2026	584 900 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 305-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 305-2020/ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES :

Date d'ouverture :	21 juin 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 juin 2021
Montant :	744 300 \$		

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 305-2020/ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 juin 2021, au montant de 744 300 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

30 600 \$	1,68000 %	2022
31 300 \$	1,68000 %	2023
31 800 \$	1,68000 %	2024
32 600 \$	1,68000 %	2025
618 000 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,68000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

30 600 \$	1,71000 %	2022
31 300 \$	1,71000 %	2023
31 800 \$	1,71000 %	2024
32 600 \$	1,71000 %	2025
618 000 \$	1,71000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,71000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30 600 \$	0,60000 %	2022
31 300 \$	0,80000 %	2023
31 800 \$	1,05000 %	2024
32 600 \$	1,30000 %	2025
618 000 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,53300

Coût réel : 1,83934 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

2021-06-17SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Warwick accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 28 juin 2021 au montant de 744 300 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 305-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée.

MONSIEUR SERGE CYR/MANDAT À TITRE DE CONSEILLER TECHNIQUE :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Cyr nous a fait part de son intérêt à offrir du support technique pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable ainsi qu'un accompagnement pour concrétiser la nouvelle usine d'eau potable;

2021-06-18SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate monsieur Serge Cyr de Saint-Valère pour agir à titre de conseiller technique pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable ainsi que pour la nouvelle station d'eau potable au tarif de 80 \$ l'heure plus les frais de déplacements, soit pour un montant budgétaire de 10 000 \$.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2021-06-19SE À dix-neuf heures treize minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*